

LE JOURNAL DU SMICTOM

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères



ÉDITO

L'année 2015 est passée très vite. Les fêtes de fin d'année sont bientôt là. Habituellement cela est synonyme de la joie d'être en famille, de faire ou de recevoir des cadeaux, de réveillons joyeux ! Mais cette année qu'en sera-t-il après les événements dramatiques qui touchent et peuvent encore toucher notre pays ? La disparition des personnes, assassinées aveuglément à Paris, touche et peine chacune et chacun d'entre nous. Notre département comme tout le territoire national compte des familles touchées.

Malgré tout je viens jusqu'à vous pour vous présenter le nouveau numéro du Journal du SMICTOM.

Le thème principal de ce numéro sera le recyclage des déchets électriques et électroniques, dits « D3E ». Ainsi vous découvrirez l'évolution de cette filière dont le démarrage remonte déjà à 2006 !

Même si désormais la situation de collecte semble stable, les chiffres restent à un très beau niveau. La collecte de vos anciens appareils représente un changement considérable dans la lutte contre la pollution. En effet, assurer la reprise, en magasin ou en déchèterie, de vos appareils électriques et électroniques permet d'avoir une traçabilité et des résultats concrets sur le recyclage. L'image du vieux frigo abandonné, parmi tant d'autres objets, discrètement au coin d'un bois est désormais devenue rare... L'avenir, c'est la création d'appareils toujours plus « propres » et moins énergivores.

Dans ce numéro, vous trouverez également deux informations importantes. Tout d'abord les jours de rattrapage pour les fêtes de fin d'année. Peu de communes sont concernées cette fois-ci. Pour 2016, les jours fériés, et chômés, par les équipiers de collecte tomberont, par 3 fois, un dimanche !

La seconde information à prendre en note est la prochaine campagne des encombrants. Vous trouverez donc les dates programmées pour chaque commune du territoire.

Je vous rappelle que le SMICTOM possède un site internet mis à jour régulièrement et qui vous permet de retrouver ces informations !

Enfin et de façon traditionnelle, un jeu destiné aux enfants (pourquoi pas aidés de leurs parents), conclut ce dernier numéro de l'année.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter de passer, tant que possible, de belles fêtes de Noël. N'oublions pas la joie, l'évasion de l'esprit, d'être heureux avec nos proches, familles et amis. Nous pouvons fortement espérer que l'année 2016 soit plus souriante pour notre beau pays de France.

Bonne lecture.

Le Président
Michel Tindillière

DÉCEMBRE 2015 - n°22



Le recyclage des D3E, c'est branché !

Il y a encore une petite dizaine d'année, on ne savait pas trop ce qu'il fallait faire du frigo tombé en panne après de bons et loyaux services rendus. Et quid des vieux tubes cathodiques condamnés à l'obsolescence après l'arrivée des premiers écrans plats ? Il y a tellement d'exemples à citer, que ces quelques pages ne suffiraient même pas pour tous les mentionner... L'occasion donc de faire un point sur la filière de recyclage de nos déchets électriques et électroniques (D3E) ? Un sujet finalement encore tout récent...

Nous voici dans la dernière ligne droite avant le grand jour attendu par de nombreux enfants, évidemment référence est faite à Noël !

Noël, pour rappel, période de consommation la plus élevée de l'année ! Et au pied de notre cher sapin des beaux jouets remplis d'électronique, de jolis écrans, des tablettes, des ordinateurs... Voir peut-être même les robots de cuisine particulièrement tendance depuis peu ! ►►

SOMMAIRE

- ✓ Le recyclage des D3E, c'est branché !
- ✓ Le saviez-vous
- ✓ Brèves et infos

- ✓ Un Noël en « recyclé »
- ✓ Collecte des encombrants 2016



Le moment merveilleux de l'ouverture des cadeaux passé, des premières utilisations également, vient ensuite la lassitude. L'excitation du début se transforme en monotonie, le manque de soin ou de temps à accorder finit par rendre votre appareil électrique ou électronique quasi inutile !

Le revendre pour s'en séparer ? Inenvisageable dans la majorité des cas car l'espoir de faire redémarrer un jour ou l'autre l'objet est plus grand que toutes autres considérations. Et puis on l'aime cet objet, rangé dans un carton ou prenant la poussière un peu plus chaque jour. Souvent on pense à son prix d'achat ou sa valeur affective, car c'est un cadeau !

Oui mais, un jour ou l'autre, il faudra bien s'en séparer ! Quand votre robot aura rendu l'âme, que va-t-il devenir ? Avant 2005, on ne se posait guère de question : Dans la poubelle, entre deux sacs, ou à la décharge municipale ou, pire au fin fond d'un bois, là où personne ne va !!!

Oui mais, c'est que personne n'avait jamais pris conscience de l'impact de certains produits/substances contenus dans ces engins et qui allaient donc lentement, voir très lentement se décomposer et finir par polluer les sols et sous-sols.

En janvier 2003, après les emballages et les papiers, le législateur européen a réglementé la gestion des déchets électriques et électroniques dits « D3E ». Cette directive a été retranscrite en France par le décret du 20 juillet 2005 : « Les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont responsables de la prise en charge de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. » En clair, Les distributeurs doivent reprendre les produits usagés contre l'achat d'un neuf (la fameuse règle du 1 pour 1), informer le consommateur, afficher et facturer l'éco-participation (entre 0,10 € et 13,00 €). Les

producteurs, eux, doivent prendre en charge la fin de vie de leurs appareils et ce dès novembre 2006. C'est ainsi que vont voir le jour les différents éco-organismes, dont Eco-systèmes, le partenaire du SMICTOM depuis 2009. Initialement l'objectif de collecte était de 10 kg/an/habitant à échéance 2014



Le saviez-vous



Eco-systèmes est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis le 9 août 2006. Il s'agit d'une société à but non lucratif née et gouvernée par de nombreuses grandes marques ou enseignes telles que LG, Philips, Samsung, Conforama, Darty, Auchan...

La mission principale et d'intérêt général est de collecter et traiter nos vieux appareils électriques et électroniques et ce, depuis le 15 novembre 2006 (directive européenne 2002/96-CE et décret du 20 juillet 2005). La filière est financée, comme pour tous les éco-organismes, par l'éco-participation que vous payez en achetant un appareil neuf.

mais les derniers chiffres rapportés montrent une stagnation (après une augmentation forte pourtant) de la collecte à 7kg/habitant/an dans notre pays.

Comme tous processus de recyclage, l'intérêt principal est de pouvoir utiliser une matière déjà existante, et donc ainsi, préserver les ressources naturelles. Ainsi en 2014, le recyclage de ces équipements a permis la production de 196 000 tonnes de métaux. Ce métal qui fut réutilisé dans l'industrie ! Le plastique recyclé lui représente 66 000 tonnes, soit l'équivalent de plus de 400 000 barils de pétrole. Le recyclage c'est aussi agir contre la pollution ! En 2014, on estime que le recyclage des appareils électriques a permis d'éviter l'émission de 2 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent des rejets de toutes les voitures en circulation en France pendant un an.

Les perspectives d'avenir en la matière sont multiples. Les producteurs devront dans les années à venir être en capacité de réaliser des produits plus éco-responsables, moins polluant, moins dangereux. Concernant les distributeurs (disposant d'une certaine surface de vente), on parle désormais de « 1 pour 0 » ! Entendez par ce terme l'obligation de reprendre les petits appareils (moins de 25 cm) sans aucune obligation d'achat pour le consommateur ! Et pour permettre la collecte suite à l'évolution de la réglementation, Eco-systèmes propose l'installation de « meuble vert », qui servent au dépôt des petits D3E dans votre magasin.

Il est donc difficile désormais d'ignorer le recyclage de vos anciens appareils, Eco-systèmes ayant largement communiqué, via des publicités, dans les différents médias (presse écrite, télé et radio).

Comme il est bon de le rappeler, pour chaque chaîne de recyclage, il y a un maillon fondamental, et qui le sera toujours, c'est vous, les consommateurs !!! Alors à vous de jouer...

Sources et pour aller plus loin :

- www.eco-systemes.fr
- <http://www.libérons-nos-objets.com>
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Dechets-d-equipements-electriques,12039.html>



Outre ces rôles d'organisation et de coordination, la société a un rôle d'information auprès de chacun des acteurs de la filière (producteurs, consommateurs, collectivités...). Eco-systèmes s'est également réellement engagé dans l'économie sociale et solidaire, en signant deux accords nationaux avec Emmaüs France et le réseau d'entreprises d'insertion Envie. L'organisme a vu son agrément renouvelé, par les pouvoirs publics, au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 6 ans.

L'ÉCO-PARTICIPATION, À QUOI SERT-ELLE ?

- **69 %** de cette dépense couvre les frais de transport et de traitement (dépollution et recyclage) et également la recherche et le développement.
- **17 %** vont dans les soutiens à la collecte pour les collectivités, distributeurs et réseaux solidaires (stockage, tri, contrats d'insertion).
- **6 %** représentent les frais de fonctionnement (développement, organisation, contrôle).
- **8 %** permettent d'informer les usagers.

COMMENT SONT CLASSÉS LES D3E ?

La réglementation actuelle classe les équipements électriques en 11 catégories et 6 sous-catégories. Parce que les techniques de recyclage évoluent en même temps que la réglementation, à partir du 15 août 2018, les équipements électriques et électroniques seront classés en sept catégories :

Classement jusqu'au 14 août 2018	Classement à partir du 15 août 2018
1 - Les Gros appareils ménagers (1A - Équipements d'échange thermique ; 1B - Autres gros appareils ménagers)	1 - Équipement d'échange thermique
2 - Petits appareils ménagers	2 - Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm²
3 - Équipements informatiques et de télécommunications (3A - Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm² ; 3B - Autres équipements informatiques et de télécommunications)	3 - Lampes
4 - Matériel grand public (4A - Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm² ; 4B - Autres matériels grand public)	4 - Gros équipements
5 - Matériel d'éclairage	5 - Petits équipements
6 - Outils électriques et électroniques	6 - Petits équipements informatiques et de télécommunications
7 - Jouets, équipements de loisir et de sport	7 - Panneaux photovoltaïques
8 - Dispositifs médicaux (à l'exception de tous les produits implantés ou infectés)	
9 - Instruments de surveillance et de contrôle	
10 - Distributeurs automatiques	
11 - Panneaux photovoltaïques	

Aujourd'hui pour la collecte, en déchèteries ou en magasins, dans un souci de simplification, on distingue 5 catégories :

- **Gros électroménagers hors-froid (GEM hors-froid)**
- **Gros électroménagers froid (GEM froid)**
- **Petits appareils en mélange (PAM)**
- **Écrans**
- **Les lampes** (filiale gérée par Récyllum - voir Journal du SMICTOM n°21)

QUELQUES CHIFFRES...

- **2 311 producteurs adhérents** à Eco-systèmes, représentant en 2014, **75,5% des appareils** mis sur le marché.
- **12 000 points de collecte** distributeurs, collectivités locales et Emmaüs.
- **350 000 appareils collectés en 2006** et **49,6 millions en 2014**
- **429 113 appareils réemployés** (petits et gros électroménagers) par les réseaux solidaires en 2013.
- **79,5 % c'est le taux de recyclage** moyen d'un ancien appareil sous forme de nouvelles matières premières.
- **72 Centres de traitement** sur toute la France.

Brèves et infos

JOURS DE RATRAPAGE 2015 (FÊTES DE FIN D'ANNÉE)

Comme chaque année, les collectes des 25 Décembre et du 1^{er} Janvier ne seront pas assurées. Pour cette fois, ces deux jours fériés tombent un vendredi ! Pour ne pas pénaliser les usagers d'un service moindre, le ramassage sera rattrapé. Nous vous invitons à prendre connaissance du tableau ci-dessous. Vous pouvez également retrouver ces informations sur notre site dans la rubrique « actualités ».

COMMUNES	DATES DE COLLECTES INITIALES	DATES DE RATRAPAGES
Collecte Sélective : ARRABLOY - Bourg CHÂTILLON COLIGNY - Bourg CHÂTILLON SUR LOIRE - Bourg NOGENT SUR VERNISSON - Bourg OUZOUER SUR TRÉZÉE - Bourg	Vend. 25/12/2015 Après-midi	Jeudi 24/12/2015 Après-midi
	Vend. 01/01/2016 Après-midi	Jeudi 31/12/2015 Après-midi
Ordures ménagères : BRIARE GIEN	Vend. 25/12/2015 Matin	Sam. 26/12/2015 Matin
	Vend. 01/01/2016 Matin	Sam. 02/01/2016 Matin

Pour 2016, les choses seront d'une extrême simplicité, en effet les jours fériés chômés traditionnellement par les rippeurs tomberont un dimanche !!! Pour rappel, il n'y a que 3 jours dans une année civile où les rippeurs ne travaillent pas. Il s'agit des 1^{er} mai (Fête du travail), 25 décembre (Noël) et 1^{er} Janvier (Jour de l'an). Les autres jours fériés n'ont aucune incidence sur le déroulement des collectes.

ANCIENS NUMÉROS DU JOURNAL DU SMICTOM

Vous recherchez les anciens numéros du Journal du SMICTOM, sachez qu'ils sont tous disponibles en ligne. En effet en vous connectant sur notre site internet **www.smictom-gien.com**, il vous suffit d'accéder à la rubrique « téléchargement » et vous y trouverez donc le bulletin du syndicat au format pdf.

LES DÉCHETS DE SOINS À RISQUES...

Ce sujet sera prochainement traité dans le Journal du SMICTOM mais il est important de vous informer qu'un très bon outil de renseignements existe. En effet grâce à **www.dastri.fr** vous pourrez savoir où vous procurer les célèbres boîtes jaunes et surtout les endroits où vous pourrez les rapporter après usage. Un site d'une grande utilité donc pour ces déchets dangereux.

Collecte des encombrants 2016

La campagne 2016 de ramassage des encombrants se déroulera en Mars et Avril. Il est nécessaire pour les administrés de s'inscrire auprès de sa Mairie (sauf pour les villes de Gien et Briare). Pour plus de renseignements contactez votre Mairie, ou le SMICTOM, ou rendez-vous sur notre site internet.

COMMUNES	DATES D'INTERVENTION
ADON	11/04/2016
AILLANT SUR MILLERON	11/04/2016
ARRABLOY	25/03/2016
AUTRY LE CHÂTEL	07/04/2016
BATILLY EN PUISAYE	31/03/2016
BEAULIEU SUR LOIRE	18/03/2016
BOISMORAND	13/04/2016
BONNY SUR LOIRE	18/03/2016
BRETEAU	31/03/2016
BRIARE	14/03/2016
CERNOY EN BERRY	06/04/2016
CHAMPOULET	31/03/2016
CHÂTILLON COLIGNY	18/04/2016
CHÂTILLON SUR LOIRE	05/04/2016
CORTAT	19/04/2016
COULLONS	07/04/2016
DAMMARIE EN PUISAYE	31/03/2016
DAMMARIE SUR LOING	11/04/2016
ESCRIGNELLES	11/04/2016
FAVERELLES	31/03/2016
FEINS EN GÂTINAIS	11/04/2016
GIEN*	21/03/2016
LA BUSSIÈRE	11/04/2016
LA CHAPELLE SUR AVEYRON	21/04/2016
LANGESSE	13/04/2016
LE CHARME	11/04/2016
LE MOULINET SUR SOLIN	13/04/2016
LES CHOUX	13/04/2016
MONTBOUY	19/04/2016
MONTCRESSON	19/04/2016
NEVOY	30/03/2016
NOGENT SUR VERNISSON	14/04/2016
OUSSON SUR LOIRE	17/03/2016
OUZOUER SUR TRÉZÉE	31/03/2016
PIERREFITTE ÈS BOIS	06/04/2016
POILLY LEZ GIEN	29/03/2016
PRESSIGNY LES PINS	14/04/2016
SAINT BRISSON SUR LOIRE	04/04/2016
SAINT FIRMIN SUR LOIRE	04/04/2016
SAINT GONDON	29/03/2016
SAINT MARTIN SUR OCRE	04/04/2016
SAINT MAURICE SUR AVEYRON	21/04/2016
SAINTÉ GENEVIÈVE DES BOIS	18/04/2016
THOU	31/03/2016

* Comme l'année dernière, la Ville de Gien sera collectée sur plusieurs jours suivant un découpage géographique. Le SMICTOM veillera à communiquer dans la presse locale et sur son site internet (www.smictom-gien.com) pour vous fournir les informations en temps voulu, probablement début Mars.

Un Noël en «recyclé»

N' imaginez pas que le Père Noël soit insensible au recyclage ! En effet, pour offrir de beaux cadeaux aux petits comme aux grands, il préfère des objets contenant de la matière recyclée... Et pour cela il est donc nécessaire de trier... Saurez-vous associer les emballages avec les cadeaux, que l'on trouve souvent au pied du sapin, contenant leur matière recyclée ?



Correction :
Briques alimentaires et carton-cartonnettes - Papier cadeau :
Bouteilles en verre - Bouteille de parfum en verre ;
Journaux et magazines - Livre ;
Bouteilles et flacons en plastique - Jouet en plastique ;
Boîtes, aérosols et canettes en aluminium - Vélo.

le journal du
SMICTOM

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

48 quai de Châtillon - BP 20005
45501 GIEN Cedex
Tél. : 02 38 05 06 75 - Fax : 02 38 38 05 47
contact@smictom-gien.com
www.smictom-gien.com

Directeur de la publication : Éric Ducas

Comité de rédaction : Anne Rozul,

Pierre Lodre, Alexandre Fovuit

Textes : Nicolas Tindillère

Photos : SMICTOM

Conception et réalisation :

EFIL COMMUNICATION - 02 47 47 03 20